

# La Musique pendant la guerre. Revue musicale mensuelle

La Musique pendant la guerre. Revue musicale mensuelle.  
1916/01/10.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [reutilisationcommerciale@bnf.fr](mailto:reutilisationcommerciale@bnf.fr).

poème mutilé, mon scénario dénaturé. La partition abonde en exquises mélodies dont plusieurs demeureront. M. Lempers d'accord avec moi a largement usé de l'adaptation musicale et a produit ainsi une *Légende du Moulin d'Alsace* qui est un petit chef-d'œuvre. Son écriture musicale est harmonieuse, habile, savante.

L'orchestration, adaptée aux ressources restreintes du temps de guerre révèle un compositeur passé maître.

*Certain critique* — car il en est — ne se rendant pas compte de l'absence de quelques sonorités dans la masse orchestrale, a pu regretter un manque de coloris, de vigueur, d'énergie. Hélas ! les instrumentistes sont mobilisés.

En général, et même unanimement, la presse accueillit l'œuvre avec sympathie, le public avec enthousiasme.

Comme au temps de Beaumarchais, la République des Lettres et des Arts étant toujours la République des loups, il faut se contenter d'être loué par ceux-ci et blâmé par ceux-là.

M. Lempers et moi nous réjouissons d'avoir fait œuvre honnête et saine — le théâtre n'en peut souvent dire autant — et nous sommes par surcroît des amis et des collaborateurs contents d'avoir mis au jour un enfant bien portant, et de l'avis de ses parents, comme le hibou de la fable, *beau, bien fait et joli sur tous ses compagnons.*

M. BOUTELOUP.

---

## Qu'en pensez-vous ?

---

Si...

On faisait du *Cinéma « lyrique »* à la *Gaîté « Comique »* ?

---

## ŒUVRE DE GUERRE

---

### L'œuvre de la Bourse du Grand-Père et M<sup>lle</sup> Marcelle Demougeot

Le 26 décembre 1915, M<sup>lle</sup> Marcelle Demougeot, l'éminente cantatrice de l'Opéra organisait au Trocadéro une matinée au profit de *l'Œuvre de la Bourse du Grand-Père*, œuvre fondée par ses soins, dont les profits vont aux soldats français, et de *La Casette de la Reine Elisabeth*, œuvre similaire pour les soldats belges. Cette matinée avait pour objet de réaliser des fonds pour offrir de belles étrennes aux soldats de France et de Belgique.

Le *Grand-Père*, tout le monde l'a reconnu, c'est celui de nos poilus, le général Joffre, ainsi que le représente l'admirable

dessin d'Abel Faivre, sous les traits du Père Noël apportant des étrennes à un soldat blessé. *La Casette*, c'est celle de la vaillante compagne du noble Roi Albert 1<sup>er</sup>.

A la suite de cette matinée, M<sup>lle</sup> Demougeot remit à la duchesse de Vendôme une somme de 1000 francs destinée à *La Casette* de la Reine Elisabeth qui la distribuera aux soldats de son admirable pays.

La recette de cette séance, déjà fort belle, est venue encore se grossir d'une somme de 500 francs que M. Otto Kahn, le président du Métropolitain de New-York, a envoyée accompagnée des lignes suivantes, à M<sup>lle</sup> Demougeot : « *Avec tous mes vœux pour les héroïques défenseurs de votre noble pays.* »

A chaque soldat, d'après une liste qui lui a été communiquée par M. Lebrun, ancien ministre, M<sup>lle</sup> Demougeot envoie elle-même une lettre dans laquelle est glissée un mandat. Depuis le 25 décembre plus de deux cents lettres et mandats ont été expédiés, et la distribution continue.

Cette matinée ne fut que le corollaire d'une longue suite de concerts et de représentations organisées un peu partout par M<sup>lle</sup> Demougeot à Lyon, Bordeaux, Dijon, Genève, Saint-Jean-de-Losne, à Vichy où, quatre fois par semaine du début de la guerre au 30 novembre 1915, la grande cantatrice s'est prodiguée, non seulement dans les concerts ou soirées dus à l'initiative privée ou à celle de l'administration du casino, mais encore dans de nombreuses matinées qu'elle a organisées personnellement pour en affecter le produit à différentes œuvres patriotiques. « Le dévouement de M<sup>lle</sup> Demougeot, écrit *Le Moniteur de l'Allier*, fut au-dessus de tout éloge, ainsi le jour de Noël (en 1914) M<sup>lle</sup> Demougeot chanta dans sept hôtels de Vichy et dans deux églises, toujours au profit d'œuvres de guerre. En reconnaissant ici son dévouement nous espérons laisser, pour plus tard, une trace qui rappellera le patriotisme de cette grande artiste. »

Nous relevons aussi, dans *le Progrès de la Côte d'Or*, une réponse pleine de cœur faite par M<sup>lle</sup> Demougeot au préfet de la Côte d'Or qui la félicitait à la suite d'un concert organisé par ses soins à Dijon : « Je considère comme un devoir de me dépenser comme je le fais depuis la guerre pour nos soldats et on pourra toujours compter sur moi chaque fois qu'il s'agira d'apporter quelque soulagement aux victimes de la guerre. »

Nous avons pu joindre l'éminente cantatrice qui nous a dit que l'hommage dont elle garde un souvenir inoubliable est celui d'un brave petit zouave blessé qui, après l'avoir entendu chanter la *Marseillaise* se traîna doucement vers elle pour lui offrir un fanion qu'il avait pris à l'ennemi,

trophée qui lui valait la terrible blessure dont il souffrait.

Au moment où M<sup>lle</sup> Demougeot reparait devant le public parisien nous avons cru nécessaire d'exposer ce que la grande artiste a fait jusqu'à présent pour nos braves et grands enfants.

---

## Association des chefs d'orchestre

---

*L'Association des chefs d'orchestre vient d'envoyer cette lettre à l'adjoint aux Beaux-Arts des principales villes de France.*

Monsieur l'Adjoint aux Beaux-Arts,

Je suis chargé de porter à votre connaissance que notre Conseil syndical, composé de MM. Camille Chevillard, Gabriel Pierné, A. Amalou, E. Bretonneau, Ch. Domergue, H. M. Jacquet, P. Letombe, Monteux-Brisac, G. Parès, F. Perpignan, G. Robichon, considérant comme un patriotique devoir pour ceux à qui l'âge ou la maladie ont conservé une place à leur foyer, de rechercher et d'assurer à leur retour du travail à nos héros, a exprimé, dans sa dernière séance, le vœu :

1<sup>o</sup> Que désormais, dans les théâtres subventionnés ou municipaux un personnel exclusivement français (chefs de vice, chefs d'orchestre, chefs de chant etc.) soit engagé ;

2<sup>o</sup> Qu'ensuite, pour combler les grands vides produits par les confrères et amis morts au champ d'honneur, on fasse appel aux artistes alliés : d'abord à ceux qui sont de retour du front ou en possession d'une réforme ou exemption régulière ; ou encore à des hommes ayant passé l'âge où l'on porte les armes en France, ou enfin aux alliés qui n'auraient point été soldats pendant la guerre ;

3<sup>o</sup> Que tout étranger qui aura pris du service en France soit considéré comme Français, même s'il ne demandait point de naturalisation, ou en pays allié comme allié — et ce, à l'exclusion totale de tous les étrangers ennemis ou neutres ;

4<sup>o</sup> Que dans les orchestres un pourcentage de 5 % d'éléments étrangers ne soit pas dépassé.

Le Conseil syndical pense que la réalisation d'une pareille œuvre constitue un devoir social. « L'Art Français aux Artistes Français », telle est désormais notre devise.

Le Conseil serait très flatté, Monsieur l'Adjoint aux Beaux-Arts, d'avoir votre haute et patriotique approbation, ce qui lui permettrait de mener à bien son entreprise.

Pour les directions qui seraient intéressées à conserver un personnel étranger ou trop d'étrangers dans leur personnel, sous le fallacieux prétexte qu'il y a pénurie d'artistes français, nous nous tenons à votre entière disposition pour vous faire parvenir une liste, à votre choix, d'excellents confrères qui vous donneront toute satisfaction artistique.

Dans l'espoir que vous voudrez bien nous accuser réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Adjoint aux Beaux-Arts, l'assurance de nos sentiments distingués.

Par mandat du Conseil :

*Le Secrétaire,*  
F. PERPIGNAN.

---

## PETITES ANNONCES

---

Maison Spéciale d'Importation  
en Italie

POUR TOUS ARTICLES

**G. CABRINI**

**Piazza del Popolo, 18**

**ROMA**

Pour plus amples renseignements  
s'adresser au Bureau de la *Revue*.

---

**Artiste** gênée désire vendre magnifique bonbonnière avec sa gaine, écaille blonde incrustée d'or, décor rocaïlle excessivement riche et gracieux, époque Louis XV, hauteur 0<sup>m</sup>040, largeur 0<sup>m</sup>050, longueur 0<sup>m</sup>078, valeur : 1200 francs.